

**PROCES-VERBAL
BUREAU REGIONAL – Visio Conférence
Lundi 17 août 2020**

SAISON 2020/2021

PRESENTS	BAILLY Jean-Pierre - DUPONT Jean-Michel – FIEVET Benoit – FOURNIER Bernard – LEROUX Maxime – LEVALLOIS Aline – OLIVIER Yannick – SORIN Nicolas
EXCUSES	FAUCHARD Agnès – GUYON Christophe

Les procès-verbaux des réunions du 05/06/2020 et 09/06/2020 sont approuvés à l'unanimité.

1 – Intégration de l'équipe de la CTC ENTENTE BASKET REZEEN en RFU18 R2

Jean Pierre BAILLY rappelle que suite à un recours de la CTC ENTENTE BASKET REZEEN contre son non-engagement en championnat régional, la chambre d'appel de la FFBB a décidé que :

- De reformer la décision de la Ligue Régionale des Pays de la Loire ;
- D'engager l'Inter-Equipe de la CTC ENTENTE BASKET REZEEN portée par l'association REZE BASKET 44 en championnat de Régional 2 U18F.

Il est précisé dans la décision de la chambre d'appel que :

En conséquence, il convient à titre exceptionnel, de reformer la décision de première instance et de prononcer l'engagement de l'Inter-Equipe U18F de la CTC ENTENTE BASKET REZEEN portée par l'association REZE BASKET 44 en championnat de Régionale 2, qualificatif en janvier 2021 en championnat de Régional 1.

Il convient de préciser que ce championnat ayant déjà été constitué et que les places disponibles ont d'ores et déjà toutes été attribuées, l'Inter-Equipe U18F de la CTC ENTENTE BASKET REZEEN ne peut se substituer à une équipe d'ores et déjà sélectionnée.

Jean Pierre BAILLY indique que 3 options ont été travaillées

1- ajout de l'équipe IE-CTC ENTENTE BASKET REZEEN dans 1 des 2 poules R2.

Inconvénient : la poule passe de 10 à 14 journées, sans week-end d'interruption.

2- création de 3 poules de 4 équipes au lieu de 2 poules de 6,

Inconvénient : peu de rencontres pour chaque équipe.

3- Création d'une 3ème poule R2 intégrant IE-CTC ENTENTE BASKET REZEEN et 5 équipes supplémentaires (1 par comité).

Inconvénient : demande tardive auprès des comités, dont certains ont bouclé leurs championnats jeunes ; suppression nécessaire de 6 places en fin de saison pour revenir à la normale.

Après réflexion et sou pesage des avantages et inconvénients de chaque solution, la commission des compétitions propose de valider l'option n°1.

Jean Pierre BAILLY propose ensuite le calendrier d'une poule de 7, avec un démarrage le 12 septembre et une fin de championnat le 13 décembre 2020, sans aucune interruption.

Jean Pierre BAILLY indique qu'il souhaite que la dernière journée reste fixée au 13 décembre 2020 car il faut pouvoir garder un week-end en cas de problème et pour pouvoir préparer la phase 2 sereinement.

Nicolas SORIN souhaite une journée le 20 décembre pour ne pas commencer le 12 septembre. Il trouve qu'avancer le championnat au 12 septembre est trop tôt.

Après discussion, le Bureau Régional propose de commencer le championnat le 19 septembre, mais de fixer une journée de championnat le 11 novembre 2020.

Il est proposé au Bureau Régional d'intégrer l'équipe de CTC ENTENTE BASKET REZEEN en RFU18 R2 Poule A

Conformément aux dispositions de l'article 11 du règlement sportif particulier RFU18, le Bureau Régional décide :

- D'intégrer l'équipe de la CTC ENTENTE BASKET REZEEN en RFU18 R2 Poule A
- De modifier le calendrier de la poule RFU18 R2 Poule A :
 - o Samedi 19 septembre 2020
 - o Samedi 26 septembre 2020
 - o Samedi 03 octobre 2020
 - o Samedi 10 octobre 2020
 - o Samedi 17 octobre 2020
 - o Samedi 24 octobre 2020
 - o Samedi 31 octobre 2020
 - o Samedi 7 novembre 2020
 - o Mercredi 11 novembre 2020
 - o Samedi 14 Novembre 2020
 - o Samedi 21 Novembre 2020
 - o Samedi 28 Novembre 2020
 - o Samedi 05 Décembre 2020
 - o Samedi 12 Décembre 2020



LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE DE BASKETBALL
2, rue Paul Gauguin – 44800 SAINT HERBLAIN
02.51.78.85.85 / secretariatgeneral@paysdelaloirebasketball.org

2 – Assemblée Générale

Le Président fait un point d'étape sur l'ordre du jour et sur la réception des candidatures pour les élections.

A ce jour, le Secrétaire Général a réceptionné, 9 candidatures féminines, 1 candidature « médecin » et 20 candidatures masculines.

Il précise que seulement 19 candidats masculins pourront être élus conformément aux dispositions de nos statuts.

En l'absence de question diverse, la séance est close à 19H30.

**Le Président de la Ligue,
Jean-Michel DUPONT**

**Le Secrétaire Général,
Maxime LEROUX**



LIGUE DES PAYS DE LA LOIRE DE BASKETBALL
2, rue Paul Gauguin – 44800 SAINT HERBLAIN
02.51.78.85.85 / secretariatgeneral@paysdelaloirebasketball.org